



Plan Climat Air Énergie Territorial

Dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

Grand Paris Sud Est Avenir souhaite suivre la mise en place des actions et évaluer au fur et à mesure son Plan Climat Air Énergie Territorial, afin de vérifier qu'il est bien en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national, régional, métropolitain et local.

L'objectif est d'ajuster, si nécessaire, les actions pour pouvoir répondre aux ambitions que GPSEA a fixées en matière d'énergie, de climat, d'air, d'économie durable et circulaire et d'éco-exemplarité.

La mise en place de ce dispositif de suivi et d'évaluation est d'ailleurs une obligation du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 (Article 1-IV) :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

Le dispositif de suivi et d'évaluation déployé pour le PCAET, reposera sur :

- **Un dispositif d'animation et de pilotage territorial aux niveaux politique et technique ;**
- **Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution de chaque action et des indicateurs associés.**

Afin que tous les acteurs du territoire puissent suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan climat, une évaluation « à mi-chemin » sera réalisée en 2022 et fera l'objet d'une information sur le site internet de GPSEA.

1. Le dispositif d'animation et de pilotage territorial

a) Une gouvernance politique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSEA est piloté par le vice-président en charge de l'Ambition écologique et du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Sous sa présidence, le Comité de pilotage, composé des vice-présidents et des conseillers territoriaux délégués concernés par le PCAET, se réunit a minima une fois par an. Les vice-présidents en charge de secteurs clés pourront être associés ponctuellement à ce comité qui vise à suivre la mise en œuvre du PCAET et présenter l'avancement des actions.

Une fois par semestre, le vice-président fera un état de l'avancement du PCAET en conseil de territoire.

b) Une gouvernance technique autour d'une équipe projet

En parallèle, une équipe projet pilotée par la Directrice générale adjointe au PCAET, à l'Aménagement et déplacements, à la Voirie, eau et assainissement se met en place avec la chargée de mission au PCAET.

Le rôle de l'équipe projet est de suivre l'avancée du plan climat et de ses actions.

Dans cette perspective, elle préparera les réunions du Comité de pilotage, assurera le lien avec les autres directions en charge d'actions du plan climat, présentera régulièrement l'avancée du PCAET lors de différents temps comme par exemple le comité de direction ou encore les rencontres des DGS des 16 communes membres. Elle animera également tout groupe de travail nécessaire afin de conforter en interne la dynamique transversale et ambitieuse du PCAET.

Une réunion trimestrielle sera notamment organisée avec chaque direction pilote d'action pour en suivre la mise en œuvre.

L'équipe projet rendra compte régulièrement à la Direction générale de l'avancée du plan climat et des éventuelles difficultés rencontrées, afin d'identifier des solutions.

c) Une instance partenariale

Pour pérenniser le travail collaboratif partenarial et transversal mené avec de nombreux acteurs et partenaires, le vice-président en charge de l'Ambition écologique et du PCAET présidera un comité annuel de revue du PCAET.

2. Le tableau de bord du plan climat

Un tableau de bord interne sera régulièrement mis à jour, sous le contrôle de l'équipe projet.

Il est composé de :

- un tableau de suivi de chacune des 50 actions : il permet de visualiser rapidement avec des codes couleurs (rouge, orange, vert) leur avancement suivant les différentes phases de réalisation : planification, mise en œuvre, contrôle et ajustement ;
- un tableau de suivi des indicateurs : il permet de suivre l'atteinte des objectifs.

Extrait du tableau de suivi des actions (volet Energie)

		SUIVI DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS					Identifier les précones / remarques en ligne Planifier l'action dans le temps Budgeter Réaliser les consultations Diagnostiquer / Faire le état des lieux Mettre en œuvre le cadre de l'action Réaliser les travaux Communiquer Collecter les indicateurs Analyser les résultats Créer les outils de suivi de l'axe										
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	10%	50%	10%	5%	10%	5%
		Calendrier prévisionnel					10%				70%			15%		5%	
		(Reprendre le code couleur des phases pour suivre dans le temps l'avancée)					Planification				Mise en œuvre			Contrôle		Ajustement	
Axe	Action																
AXE 1 : ENERGIE	Etendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique																
	Créer une plateforme numérique de conseil personnalisé																
	Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique																

Extrait du tableau de suivi des indicateurs (volet Energie)

Outil de suivi des indicateurs									
AXE 1: ENERGIE									
Réf.	Actions	Direction pilote	Indicateurs	Unités	Objectif (prévisionnel)	Réalisé à l'instant	Atteinte de l'objectif à l'instant T	Source de collecte	Observations
1	Mettre en place un cadre d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat	Cohésion territoriale	Montant des aides à la rénovation énergétique attribuées par GPSEA	€					
			Estimation des gains énergétiques et financiers suite aux rénovations énergétiques	Nombre	500		0%		
2	Créer et développer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements	Cohésion territoriale	Nombre de consultations de la plateforme	Nombre	30		0%		
			Nombre de rendez-vous réalisés	Nombre					
			Nombre de ménages ayant réalisé les travaux après rendez-vous	Nombre	25		0%		
			Evolution du nombre de logements chauffés au fioul	Nombre	100		0%		
3	Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	Cohésion territoriale	Nombre de ménages aidés via le dispositif partenarial mis en place	Nombre					
4	Développer les énergies renouvelables et de récupération	DGA PCAET	Nombre de projets ou actions réalisés	Nombre	15				
			Evolution de la production d'énergie renouvelable et de récupération locale sur le territoire	MWh	750000	571509	76%		
			Réalisation d'un atlas des énergies renouvelables	%	30	13	43%		